

STOP **HARCÈLEMENT MORAL** **AU TRAVAIL**

L'ORGANISATION DU TRAVAIL REND MALADE

En 2025, la justice a reconnu deux réalités que les salarié·es et agent·es vivent depuis longtemps :

**le harcèlement moral institutionnel
le harcèlement managérial systémique**

Cela signifie que **les politiques d'organisation du travail peuvent être condamnées lorsqu'elles dégradent volontairement les conditions de travail.**

CE QUI PEUT ÊTRE RECONNU COMME HARCÈLEMENT

- Manque de moyens pour travailler correctement
- Suppression de postes et restructurations brutales
- Objectifs inatteignables
- Pression permanente et menaces de sanctions
- Isolement des agents
- Méthodes managériales toxiques

**Même si personne n'est ciblé individuellement,
une organisation du travail qui dégrade la santé
ou la dignité peut être sanctionnée.**

**Les dirigeant·es et employeurs peuvent être
tenus responsables, y compris pénalement.**

FACE À CES SITUATIONS

- ✓ Ne restez pas isolé·e
- ✓ Parlez-en à vos représentants CGT
- ✓ Conservez les preuves (mails, témoignages, certificats médicaux)
- ✓ Agissons collectivement pour faire cesser ces pratiques

LA CGT REVENDIQUE

- Des conditions de travail respectueuses de la santé et de la dignité
- Des organisations du travail décidées collectivement
- La fin des méthodes managériales toxiques
- Des sanctions contre les responsables de la souffrance au travail



Ensemble, faisons reculer le harcèlement au travail.